Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 048-200069268-20261001-D26_083-DE

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 1er octobre 2026

NOMBRE DE DELEGUES	
En exercice :	38
Présents :	30
Votants :	37

D26.083

L'an deux mille vingt-six,
le 1er octobre,
à 18 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 23 septembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au siège de la communauté de communes, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : POUGET SAGNET Valérie, RUAULT Emmanuel, ANIEL Evelyne, BLANC Sébastien, ITIER Thomas, MALZAC Claude, REVERSAT Christian, ROCHEREAU POUGET Bernadette, URAS Virginie, VALENTIN Christine, CASTAN Emmanuel, SEGUIN Pierre-Henry (suppléant de RODIER Yves) , GROUSSET Joël, JURQUET Didier, KLING Jacqueline, RECOULY Jacky, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, VIDAL Fabrice, VIEILLEDENT Luc, BOYER Cécile, LAFOURCADE Noël, MARNAT Benjamin, BADAROUX Suzanne, ANDREY Chantal, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : BLANCO DELTOUR Silvia, CIPRIANI Patrick (pouvoir à RUAULT Emmanuel), FABRE Jean (pouvoir à MALZAC Claude), BONICEL Bernard (pouvoir à JURQUET Didier), RODIER Yves (remplacé par SEGUIN Pierre-Henri), VAYSSIER Jean-Louis (pouvoir à CAYREL Jean-Claude), SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir à LAFOURCADE Noël), BOUTIN Catherine (pouvoir à MARNAT Benjamin), CORDESSE Claire (pouvoir à BOYER Cécile), JACQUES Jérôme (pouvoir à BADAROUX Suzanne).

Madame Evelyne ANIEL a été nommée secrétaire de séance.

POUR : 37 **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**

D26.083 : COMPLEMENTS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA CC ALCT

Monsieur le Président rappelle que par délibération D26.041 du 16 avril 2026 le conseil communautaire a créé 12 commissions permanentes de la CC ALCT. La composition a été fixée à 1 titulaire et 1 suppléant par commune proposés par le Maire.
Par délibération D26.062 du 18 juin 2026 le conseil communautaire a défini la composition des 12 commissions permanentes de la CC ALCT au vu des propositions des communes.
Certaines communes n'ayant pas nommé de représentant pour certaines commissions, une relance a été faite par mail le 30/06/26 afin, si elles le souhaitent, de compléter la composition des commissions.
Aussi au vu de leurs retours il est proposé au conseil communautaire de compléter la liste des représentants des commissions comme suit :

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 048-200069268-20261001-D26_083-DE

Commune de Cultures :
Commission communication : titulaire > Fabien CLAVEL, suppléante > Marie LE BEURIER
Commune d'Esclanèdes :
Commission développement économique et touristique : titulaire > Fabrice VIDAL
Communes des Salelles :
Commissions communication : titulaire > Suzanne BADAROUX
Commission jeunesse et sport : titulaire > Damien ALBOUY, suppléante > Muriel BROCHIER
Commission Aménagement du territoire : titulaire >Suzanne BADAROUX, suppléant > Pierre BONNEFILLE
Commission Développement économique et touristique : titulaire > Lise MALZAC, suppléant > Alessandre BOVE
Commission SPANC- services techniques : titulaire > Pierre BONNEFILLE, suppléante > Alessandre BOVE
Commune de Trélans :
Commission Aménagement du territoire : titulaire > Patricia BEAUD, suppléant > Christian CABIROU
Commission Gestion des déchets : titulaire > Patricia BEAUD, suppléant > Christian CABIROU
Commission Administration Générale - agriculture : titulaire > Christian CABIROU, suppléante > Patricia BEAUD
Commission Mobilité : titulaire > Patricia BEAUD, suppléant > Christian CABIROU
Commission SPANC- services techniques : titulaire > Christian CABIROU, suppléante > Patricia BEAUD

Ouï l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE de compléter la composition des commissions thématiques au vu de la proposition ci-dessus,

AUTORISE son Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,
Fait à La Canourgue,
Le 5 octobre 2026
Le Président,
Jean-Claude SALEIL

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

La secrétaire de séance,
Evelyne ANIEL

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr